

# RENTÉE SCOLAIRE 2022 / 2023 UNIQUEMENT ENFANTS PASSANT AU CP ET PREMIERE ANNEE MATERNELLE

## INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES A FAIRE ENTRE LE 16 MAI ET LE 18 JUIN 2022 AU SERVICE REGIE SUR RENDEZ VOUS

A prendre sur le site de la ville : <https://www.savigny.org>

Pastille  et **PRENDRE UN RDV** service Régie Inscription

Pour que votre enfant puisse fréquenter les activités précitées, vous devez préalablement l'inscrire auprès du service régie en Mairie. **Cette inscription vous permettra d'obtenir vos codes d'accès au Portail Familles, sur lequel s'effectue toutes les réservations pour les activités périscolaires** (accueil du matin, temps du midi, accueil du soir, centres de loisirs mercredis et vacances scolaires).

### DOCUMENTS A FOURNIR (Originaux et photocopies) :

- Une photo récente de l'enfant
- Carnet de santé + **photocopies des pages de vaccinations obligatoires**
- Si vous optez pour le prélèvement automatique, fournir un RIB + présentation de la carte d'identité
- **Le jugement de divorce ou de séparation le cas échéant**
- **Photocopie ou original** de l'attestation d'assurance extrascolaire de tous les enfants scolarisés

### PIECES A FOURNIR POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES REDUCTIONS DE TARIFS (pour toutes personnes vivant au foyer) :

- **Photocopie recto verso et original** de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 (pour les revenus 2020)
- **Une attestation de paiement de moins d'un mois des prestations familiales (et celle des allocations de rentrée scolaire).**
- **En cas de divorce et d'une garde alternée, chaque parent savinien doit venir faire calculer son tarif.**
- Autre(s) document(s) jugé(s) nécessaire : .....

#### Heures d'ouverture du service :

Lundi, mardi et vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h00 – 17h30

Judi : journée continue et nocturne de 9h30 à 19h00

Mercredi et Samedi : 8h30 – 12h00

Ligne directe : 01 69 54 40 44

courriel : [regie@savigny.org](mailto:regie@savigny.org)

La Ville de Savigny-sur-Orge se conforme au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par le service régie pour l'instruction des inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires, elles sont informatisées par le service. Les destinataires des données sont les services régie et périscolaire. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Le responsable du traitement est M. le Maire de Savigny-sur-Orge. Ces données seront conservées pendant toute la durée de présence de votre enfant aux activités périscolaires et extrascolaires. Elles sont détruites au bout de 10 ans.

Vous pouvez, sous certaines conditions, demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données personnelles et vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant les données personnelles, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de la Ville par courrier à l'adresse suivante : Déléguée la protection des données, 48 avenue Charles-de-Gaulle, 91 600 Savigny-sur-Orge, ou à l'adresse mail : [dpo@savigny.org](mailto:dpo@savigny.org). Vous avez le droit d'adresser une réclamation à la CNIL.